

CONSIGNES TYPOGRAPHIQUES COMMUNES POUR LES TRAVAUX ÉCRITS DE SÉMINAIRES (BACHELOR & MASTER)

I. Consignes générales

- 1) Le texte du travail écrit est *dactylographié*. Veillez à choisir un interligne de 1,5 et laissez une marge suffisante pour la correction (entre 3 et 4 cm.).
- 2) Le *nombre de pages* exigé varie suivant le professeur, le sujet et la filière d'études (BA ou MA).
- 3) Tout travail rendu s'appuie impérativement sur des études publiées ; il est donc nécessaire d'ajouter une *bibliographie* précise à la fin du travail (selon le modèle présenté ci-dessous). Vous y distinguerez deux groupes : les textes littéraires étudiés ou cités (littérature primaire) et les études critiques utilisées pour vous documenter (littérature secondaire).
- 4) Certains professeurs demandent la présence de sous-titres dans le cours du texte, d'autres demandent au contraire un texte suivi. En revanche, la présence d'un *titre* général est recommandée dans tous les cas. N'oubliez pas de mentionner le sujet traité ainsi que vos nom, prénom et adresse sur la page de titre ou dans l'en-tête du document.
- 5) Si votre travail a une certaine étendue et contient des titres et sous-titres, une *table des matières* peut s'avérer nécessaire.
- 6) La virgule et le point sont suivis d'un espace, c'est également le cas des deux-points, point-virgule, point d'exclamation et d'interrogation. Ces derniers sont en outre précédés d'un demi-cadratin.
- 7) Veillez à soigner *l'orthographe* et la *syntaxe* ! Évitez les fantaisies typographiques ou chromatiques (utilisez de préférence la police Times New Roman, taille 12 pour le corps du texte et 11 pour les citations sorties). Du point de vue rédactionnel, adoptez un style soutenu et précis, soignez l'organisation logique de vos idées ; évitez la dilution et un style excessivement « fleuri » et métaphorique.

II. Références bibliographiques

Les références bibliographiques doivent respecter le modèle présenté ci-dessous. Il ne faut pas confondre références de citations et bibliographie !

1) Référence de livre

Exemple : Genette, Gérard, *Figures III*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1972.

Les nom et prénom figurent habituellement en première position mais la variante suivante est admise :

- Gérard Genette, *Figures III*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1972.

Le titre : la règle peut varier d'une maison d'édition à l'autre. Il s'agira donc de respecter la typographie choisie par la maison d'édition de l'ouvrage. On trouve parfois une majuscule au premier substantif. De plus en plus souvent, les titres des ouvrages de critique littéraire ou de sciences humaines ne portent la majuscule qu'au premier mot.

Exemple : *La relation critique* ou *Le territoire du vide*.

Les éléments de l' « adresse bibliographique » doivent impérativement respecter l'ordre suivant : lieu d'édition, éditeur, éventuellement collection entre guillemets, année d'édition.

L'éventuel sous-titre d'un ouvrage, également en italique, suit le titre après un point.

Exemple : Sangsue, Daniel, *Fantômes, esprits et autres morts-vivants. Essai de pneumatologie littéraire*, Paris, José Corti, « Les Essais », 2011.

2) Référence d'article

Il existe deux types d'articles : ceux qui sont issus d'un recueil collectif et ceux qui proviennent d'une revue.

Dans le cas d'un article tiré d'un recueil collectif :

Exemple : Barthes, Roland, « Introduction à l'analyse structurale des récits », in *Poétique du récit* Paris, Seuil, « Points », 1977.

Le titre de l'article figure entre guillemets, après les nom et prénom de l'auteur ; puis on inscrit en italique le titre de l'ouvrage, précédé de in (= dans). Les principes de l'adresse bibliographique restent les mêmes que dans le cas d'un livre.

Dans le cas d'un article extrait d'une revue :

Exemple : Laforgue, Pierre, « Baudelaire, Hugo et la royauté du poète : le romantisme en 1860 », *Revue d'histoire littéraire de la France*, Paris, Armand Colin, n°5, septembre-octobre 1996, p. 966-982.

Remarque : on n'utilise pas la préposition **in** pour introduire le titre de la revue.

III. Techniques de citations

La citation peut apparaître sous différentes formes. Elle a pour but d'illustrer ou de renforcer une interprétation, de produire des exemples ou de présenter un passage à commenter. *Elle s'intègre donc complètement* dans l'analyse ; il faut par conséquent éviter de briser la cohérence du propos par une accumulation de références, des exemples mal choisis ou qui ne coïncident pas avec la syntaxe de la phrase.

Tout emprunt doit être signalé selon des règles précises, et le texte rigoureusement respecté.

Au cas où les citations ne seraient pas correctement référencées, cela peut engendrer une dénonciation pour plagiat (Voir le règlement de la faculté à ce sujet).

N.B. Les citations des exemples suivants sont extraites de la lettre 56 des *Liaisons dangereuses* de Laclos, Paris, Gallimard, « Folio », 1970.

On peut distinguer de manière générale trois formes de citation :

1. La mise en relief de termes isolés (dans l'analyse d'un champ lexical, par exemple)

Exemple : « Tumulte » (l. 32), « orage » (l. 32), « rivage » (l. 33), « tempête » (l. 34), « embarquer » (l. 35), « mer » (l. 35), « débris » (l. 35), « naufrages » (l. 36), sont autant de termes, issus du registre de l'aventure maritime, qui illustrent l'agitation que représente l'amour, pour la Présidente.

2. La citation insérée dans le texte

Cette citation est constituée d'un segment de phrase et / ou de phrases complètes. Elle est placée entre des guillemets français (« »). On utilise les guillemets anglais (“ ”) lorsque les guillemets sont inclus à l'intérieur d'une citation elle-même insérée dans le texte.

Elle peut servir à justifier ou expliciter une affirmation critique.

Exemple : L'agression est double, à la fois extérieure et intérieure, physique et mentale : « Vous m'entourez de votre idée, plus que vous ne le faisiez de votre personne » (l. 44-45).

Elle peut également être utilisée pour compléter un propos (à partir du texte analysé ou de celui d'un critique).

Exemple : Elle répond au Vicomte quatre jours plus tard seulement, sous le prétexte de ne vouloir lui « laisser aucun sujet de plainte » (Lettre 67, p. 179). On peut distinguer derrière chaque personnage de Laclos une « image mythique » et une « image vivante »¹.

Tout ajout, précision, substitution de lettres ou de mots, apparaîtra entre crochets droits : []. Toute omission, dans une citation, est figurée par trois points entre crochets droits : [...]. Ce signe n'apparaît qu'au sein d'une citation insérée, même pour un segment de phrase (il est inutile de l'ajouter au début et / ou à la fin de la citation).

Il est également possible de mettre en évidence un ou plusieurs termes dans le texte en utilisant l'italique. Cette intervention doit être mentionnée à la suite de la référence de la citation donnée en note de bas de page².

3. Citations sorties (= citations longues)

À partir d'une certaine longueur (plus de deux lignes), la citation est sortie : elle est composée sans guillemets, en corps 11, avec interligne simple, précédée et suivie d'une ligne de blanc, et justifiée avec retraits à gauche et à droite. Les crochets droits apparaissent de la même façon que dans les citations insérées. Attention à ne pas encombrer inutilement les citations sorties par le signe [...] : il est inutile de l'ajouter au début et à la fin de la citation, sauf pour des vers (le signe [...] permet alors de justifier la différence de syllabes entre un vers qui n'est pas cité intégralement, où qu'il soit situé dans la citation, avec un vers cité en entier).

¹ Préface aux *Liaisons dangereuses* d'André Malraux (1939), Paris, Gallimard, « Folio », 1970.

² Avec l'utilisation de « nous soulignons » ou « je souligne » entre parenthèses.

Exemple :

Dans « Religion du signe », l'un des textes centraux de son ouvrage *Connaissance de l'Est*, Paul Claudel s'attache à mettre en lumière les significations de l'écriture perçue comme un objet graphique :

Toute écriture commence par un trait ou ligne, qui, un, dans sa continuité, est le signe pur de l'individu. Ou donc la ligne est horizontale, comme toute chose qui dans le seul parallélisme à son principe trouve une raison d'être suffisante ; ou, verticale comme l'arbre et l'homme, elle indique l'acte et pose l'affirmation ; ou oblique, elle marque le mouvement et le *sens*.³

IV. Références de citations

Toute citation doit être accompagnée d'une référence bibliographique précise (en note de bas de page), qui répond aux conventions typographiques énoncées plus haut. On y ajoute encore, à la suite de toutes les autres indications, la ou les page(s) où se situe l'extrait cité – voyez l'exemple ci-dessus, sous le titre « citations sorties ».

Autre exemple : Bénichou, Paul, *Les Mages romantiques*, Paris, Gallimard, 1988, p. 34-36.

Quelques abréviations utiles pour simplifier les notes de bas de page :

1. p. pour page et pour pages. Selon le même modèle : l. pour ligne et pour lignes, ainsi que v. pour vers.
2. *sq.* (abréviation de *sequiturque* : « et ensuite ») permet de renvoyer à une page déterminée et à celles qui la suivent. (Exemple : p. 28 *sq.*)
3. *Ibid.* (pour *ibidem* : « au même endroit ») permet de renvoyer à un ouvrage dont la référence complète a été indiquée dans la note qui précède immédiatement.
4. *Op. cit.* (pour *opere citato* : « dans l'œuvre citée ») a la même fonction que l'abréviation *ibid.*, mais dans le cas où la distance est plus grande entre la première indication complète de l'adresse bibliographique et la nouvelle note. En effet, lorsque l'on n'indique pas la référence qui précède immédiatement mais un ouvrage que l'on a déjà cité, on utilise cette abréviation. (Exemple : Paul Claudel, *op. cit.*, p. 52, renverrait ici à l'ouvrage *Connaissance de l'Est*).
5. *Passim* (*çà et là*) s'emploie pour renvoyer, sans plus de précision, à divers endroits d'un ouvrage. (Exemple : p. 154 et *passim*).

Remarque : un mot ou une abréviation en langue étrangère sont signalés par l'italique ; *id.* (pour *idem*), *ibid.* (pour *ibidem*), *a priori*, *a posteriori*, *locus amoenus*, etc.

La règle s'applique également pour toutes les langues étrangères (pas seulement le latin). Néanmoins, un mot couramment utilisé en français (comme « week-end » par exemple) ne doit pas être mis en italique.

³ Paul Claudel, *Connaissance de l'Est*, Paris, Gallimard, coll. « Poésie », 1974, p. 52-53.